

17ème législature

Question N° : 2154	De M. Joël Bruneau (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > presse et livres	Tête d'analyse > Aide à la presse, aide à la distribution à France Messagerie	Analyse > Aide à la presse, aide à la distribution à France Messagerie.
Question publiée au JO le : 19/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Joël Bruneau appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation de l'aide à la presse et notamment sur la gestion de l'aide à la distribution. France Messagerie (anciennement Prestalis mise en liquidation) société coopérative a touché une subvention de 9 millions d'euros cette année (l'opération complète de restructuration avec les remboursements de dettes et les préretraites a coûté environ 500 millions d'euros). Suite aux difficultés de Prestalis, le marché de la distribution des quotidiens et des mensuels s'est réorganisé et c'est ainsi que 83% des titres de presse ne sont plus distribués par France Messagerie qui touche pourtant l'intégralité des aides de distributions à la presse. M. le député appelle l'attention de Mme la ministre sur le risque que ces subventions soient utilisées pour exercer une concurrence déloyale créant une tension sur les tarifs.